



ASSEMBLEE GENERALE SMTIR DU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025

- Membres présents : 21 Excusés : 9
 - A 09h30, le président ouvre l'assemblée générale, salue et remercie l'assemblée présente et excuse les membres n'ayant pu se libérer.

L'association compte à ce jour 51 membres SMTIR et 5 membres second club précisant que le club limitera le nombre de licenciés à 60.

Nouveaux licenciés pour la saison 2025/26 :

- AULINGER Serge, DIENIS Hervé, BRAESCH Maxime, TANNACHER Antoine, JACQUES Laurent, CARDOSO Arnaud.
- Nouveaux membres : HIRSINGER Claire, HIRSINGER David.

Licenciés sortants: HAEFFELIN Robert, Jean-Jacques ZINGLE, BRAESCH Marie, BRAESCH Mathieu.

Le président remercie M. HAEFFELIN pour son implication dans le club durant de nombreuses années et ayant contribué à ce qu'il est aujourd'hui.

I / Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2025

Lecture du procès-verbal du 13/04/25 par le secrétaire et adopté à l'unanimité par l'assemblée.

II / CHANGEMENT DE FONCTION AU SEIN DU COMITE.

Lors de la réunion du comité du 14/09 M. HESSMANN Jérémie a émis le souhait de cesser sa fonction de trésorier pour des raisons qui lui sont propres et personnelles. Remerciements lui est fait d'avoir occupé ce poste.

Un appel à volontaires est lancé aux membres de l'assemblée, à l'issue de celui-ci, Mme AULINGER Sandrine se porte volontaire pour occuper le poste. Après consultation, le comité valide cette candidature.

III / RAPPORT MORAL D'ACTIVITE :

Le président revient sur les évènements ayant jalonné la saison, notamment durant la période estivale avec les deux soirées festives du 13 juillet, et le jeudi du parc du 17 juillet, soirées pour lesquelles la ville de Munster avait sollicité le club pour la partie restauration et boissons.

Ces deux évènements d'une pleine réussite ont permis de dégager un bénéfice net pour le club de 5400 € pour chacun des 2 évènements.

Comme chaque année, des membres ont encadré une semaine d'activité fin juillet pour le tir jeunes des activités CCVM.

Pas de journée portes ouvertes suite aux multiples travaux en cours.

Il est abordé également la partie travaux, notamment la partie déforestation pour la réalisation du 200 M et l'implication importante des membres durant près de 3 mois.

D'autres travaux sont en cours afin d'améliorer la fonctionnalité du stand, avec le remplacement des fenêtres (bureau et cuisine), motorisation des volets (budget de 1600 € validé en comité), remise en état du billard, remplacement escalier menant au grenier.

Travaux menés en interne avec les compétences particulières de chacun des membres et l'apport de leur savoir au bénéfice du club.

IV / REMERCIEMENTS

Le président tient à remercier personnellement, tous les membres s'investissant chacun à sa manière de près ou de loin, mais permettant que le club soit ce qu'il est aujourd'hui grâce à la volonté de tous de le faire évoluer, une attention particulière également aux conjoint(es) permettant à leurs époux(ses) d'œuvrer pour le club et d'assouvir leur passion.

VI / RAPPORT ET COMPTE RENDU DU TRESORIER.

Bilan financier de l'année écoulée : - Recette 23480 € / -Dépense 27463 € - Déficit 3982€ qui sera comblé par le retour de la subvention de 5400 € attribué par la C.E.A. pour les travaux de terrassement du 200 M.

Les réviseurs aux comptes ayant procédés aux contrôles des comptes de la SMTIR avec le trésorier, ont certifié l'exactitude et la véracité des comptes et propose de donner quitus pour l'exercice de la saison 2024/2025. L'assemblée vote à l'unanimité le bilan financier du club.

Deux nouveaux réviseurs aux comptes sont volontaires et nommés pour les prochains exercices : Mlle MEYER Muriel & M. MULLER Denis.

- Information sur le prix des licences de la saison 2025/ 2026
Est acté par le comité départemental 68 une augmentation de 3€ ainsi que de la Ligue de 2 € répercuté sur le coût de la prochaine licence comme suit.

Nouveaux licenciés 225 € / Licenciés 165 € / comité 115 € / Jeunes -18 ans 114 €.

VII / POINT DE SITUATION ET INFO SUR LA LEGISLATION PAR LE VICE PRESIDENT.

- Il y a lieu et l'obligation pour chaque licencié d'intégrer sa licence sur son compte SIA et ce avant la fin de l'année, ainsi que son certificat médical sur EDEN.
- Par mesure écologique, interdiction est faite aux clubs de procéder au recyclage des douilles en laiton dans des centres de récupérateur de métaux. Une solution sera étudiée en interne afin de transformer la matière par la fonte et ainsi pouvoir rester dans la filière classique de recyclage.

XIII / RAPPELS FONCTIONNEMENT ET REGLES INTERNES DU CLUB.

- Afin de pouvoir toujours bénéficier d'une ouverture dominicale du stand, le tableau de permanence est ouvert à tous les membres licenciés depuis plus d'un an avec accès à la boîte à clé, ceci permettant un turnover des volontaires. Ne pas hésiter à s'inscrire sur le tableau affiché au stand.
- Rappel sur le respect des règles de procédure quant à la demande de cat.B suite à un cas concret et interne au club un rappel a été émis par la préfecture, toute demande doit être faite et validé au préalable par le club.
- Le renouvellement des licences étant liés à des impératifs de date par la FFTIR, les retards de mise à jour de certificat médical et de règlement entraînent des complications administratives et inutiles à charge du club, c'est pourquoi il a été décidé en comité une pénalité de 20 € aux membres ne respectant pas les délais impartis.
- 10 récents nouveaux membres n'ont pas encore effectué le QCM obligatoire.
- Une campagne de sensibilisation de la FFTIR est en cours, sur la dangerosité de la plombémie, cette campagne fait l'objet d'un affichage dans les stands, rappelant l'obligation de se laver les mains après chaque séance de tir.

IX / DIVERS.

- Achat d'une débroussailleuse pour l'entretien du pas de tir, à disposition de tout volontaire à œuvrer dans son temps libre.
- Des vêtements divers jogging, veste softshell , tee-shirt, sigle SMTIR sont à la vente. Pour les essais, commandes et règlements, il y a lieu de s'adresser à Alexandre STOECKLE.
- Le président souhaiterait qu'à nouveau le club soit représenté dans le concours TAR et qu'une équipe soit constitué pour la prochaine saison.

A 10 h 30, ayant abordé tous les sujets et l'assemblée n'ayant pas de questions, le président clôture l'assemblée générale du SMTIR et après les avoir remercié de leur présence leur propose de se rassembler pour le verre de l'amitié.